MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	591
Club	C0267 - MOTO CLUB DES COMMINGES
Date	SAMEDI 22 JUIN 2019
Lieu	LIEOUX (31)
Organisateur technique	M VIGNY FREDERIC
Email	frederic.vigny@wanadoo.fr
Téléphone	06 16 83 07 40

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	018144 - M NAVARRO JOSEPH	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	049483 - M LASSAGNE PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Chronométreur	317458 - Mme BOUCHARECHAS VALERIE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsables des transpondeurs	002797 - Mme BALEUR PAULETTE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : https://ffm.engage-sports.com/

Tarifs Motocross : 42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie : 45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Trophée Pyrénées MX Open	Age ---------- 15 ans mini (NJ3C / NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Pyrénées MX 125cc 2T	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO) Cylindrée --- 125cc 2T
Trophée Pyrénées MX Vétéran	Age ---------- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Pyrénées MX Super Vétéran	Age ---------- 50 ans mini (NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Pyrénées MX Féminin	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	591
Club	C0267 - MOTO CLUB DES COMMINGES
Date	DIMANCHE 23 JUIN 2019
Lieu	LIEOUX (31)
Organisateur technique	M VIGNY FREDERIC
Email	frederic.vigny@wanadoo.fr
Téléphone	06 16 83 07 40

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 4 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 5 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	049483 - M LASSAGNE PATRICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	018144 - M NAVARRO JOSEPH	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	020979 - M RIZON ALAIN	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Chronométreur	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsables des transpondeurs	002797 - Mme BALEUR PAULETTE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsables des transpondeurs	023131 - M TOMAT ANDRE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club

ARTICLE 6 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : https://ffm.engage-sports.com/

Tarifs Motocross : 42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie : 45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Pyrénées **MX 125cc 2T (Junior & Senior)**	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 125cc 2T
Championnat Pyrénées **MX 85cc (-12 ans & +12 ans)**	Age ---------- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 85cc
Championnat Pyrénées **MX 65cc & 50cc**	Age ---------- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée --- 65cc maxi
MX National	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T) Tarif ---------- 42€ (dont 7€ de location du transpondeur) auprès du Club.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 7 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)
Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 8 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 9 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**DOCTEUR DAVID CAMELOT**		
Nombre de secouristes	10	**Nombre d'ambulances**	2
Hôpital le plus proche	SAINT-GAUDENS (31)	**Temps de trajet (en min)**	14 min

ARTICLE 10 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					CARACTERISTIQUES	
Nom du site	Circuit de Motocross				**Longueur du circuit**	1 624 m
Adresse	Chemin de la Gourride, 31800 Lieoux				**Largeur mini de la piste**	5 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	42 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	81 m
Quad / Sidecar	En essais	***	En manche	***	**Nombre de commissaires de piste**	16

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

reçu le 28/02/2019

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 27/2/19	Date : le 28/02/2019	Date : 25/03/2019
	PC/ Coy ABADIE	Numéro : 19/0319

MOTO CLUB DU COMMINGES St GAUDENS

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTO CLUB du COMMINGES

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS DU MOTO-CLUB DES COMMINGES

Horaires du samedi 22 juin 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	**12h00**	**Contrôles administratifs Contrôles techniques**	**Toutes**	
12h55	13h15	Essais *Groupe B*	Trophée Pyrénées Open	20'
13h20	13h40	Essais *Groupe A*	Trophée Pyrénées Open	20'
13h45	14h05	Essais *Groupe A*	Trophée Pyrénées 125cc 2 T, Vétéran & Féminin	20'
14h10	14h30	Essais *Groupe B*	Trophée Pyrénées 125cc 2 T, Vétéran & Féminin	20'
14h50	15h10	Manche 1 *Groupe 1*	Trophée Pyrénées Open	15' + 1T
15h15	15h35	Manche 1 *Groupe 2*	Trophée Pyrénées Open	15' + 1T
15h40	16h00	Manche 1 *Groupe 1*	Trophée Pyrénées 125cc 2 T, Vétéran & Féminin	15' + 1T
16h05	16h25	Manche 1 *Groupe 2*	Trophée Pyrénées 125cc 2 T, Vétéran & Féminin	15' + 1T
16h45	17h05	Manche 2 *Groupe 1*	Trophée Pyrénées Open	15' + 1T
17h10	17h30	Manche 2 *Groupe 2*	Trophée Pyrénées Open	15' + 1T
17h35	17h55	Manche 2 *Groupe 1*	Trophée Pyrénées 125cc 2 T, Vétéran & Féminin	15' + 1T
18h00	18h20	Manche 2 *Groupe 2*	Trophée Pyrénées 125cc 2 T, Vétéran & Féminin	15' + 1T
18h30		**Remise des prix**		
20h00		**Fin de la journée**		

MOTOCROSS DU MOTO-CLUB DES COMMINGES

Horaires du dimanche 23 juin 2019

Contrôles administratifs et techniques le samedi de 16h00 à 19h00

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	**8h00**	**Contrôles administratifs Contrôles techniques**	**Toutes**	
8h30	8h45	Test de départs (5') Essais libres (10')	MX National	15'
8h50	9h05	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	15'
9h10	9h25	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Pyrénées MX 65cc & 50cc	15'
9h30	9h45	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Pyrénées MX 85cc	15'
9h50	10h10	Essais chronométrés	MX National	20'
10h15	10h30	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	15'
10h35	10h47	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX 65cc & 50cc	12'
10h55	11h10	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX 85cc	15'
11h15	**11h30**	**PAUSE**	**ENTRACTE**	**15'**
11h35	11h50	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 65cc & 50cc	12' + 1T
11h55	**13h55**	**PAUSE**	**REPAS**	**2h00**
14h00	14h25	Manche 1	MX National	20' + 1T
14h30	14h55	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	20' + 1T
15h00	15h15	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 65cc & 50cc	12' + 1T
15h20	15h40	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 85cc	15' + 1T
15h45	**16h05**	**PAUSE**	**ENTRACTE**	**20'**
16h10	16h35	Manche 2	MX National	20' + 1T
16h40	17h05	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	20' + 1T
17h10	17h30	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 85cc	15' + 1T
17h35	18h00	Manche 3	MX National	20' + 1T
18h30		**Remise des prix**		
20h00		**Fin de l'épreuve**		

MCC MOTO CLUB du COMMINGES

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLAN DU CIRCUIT

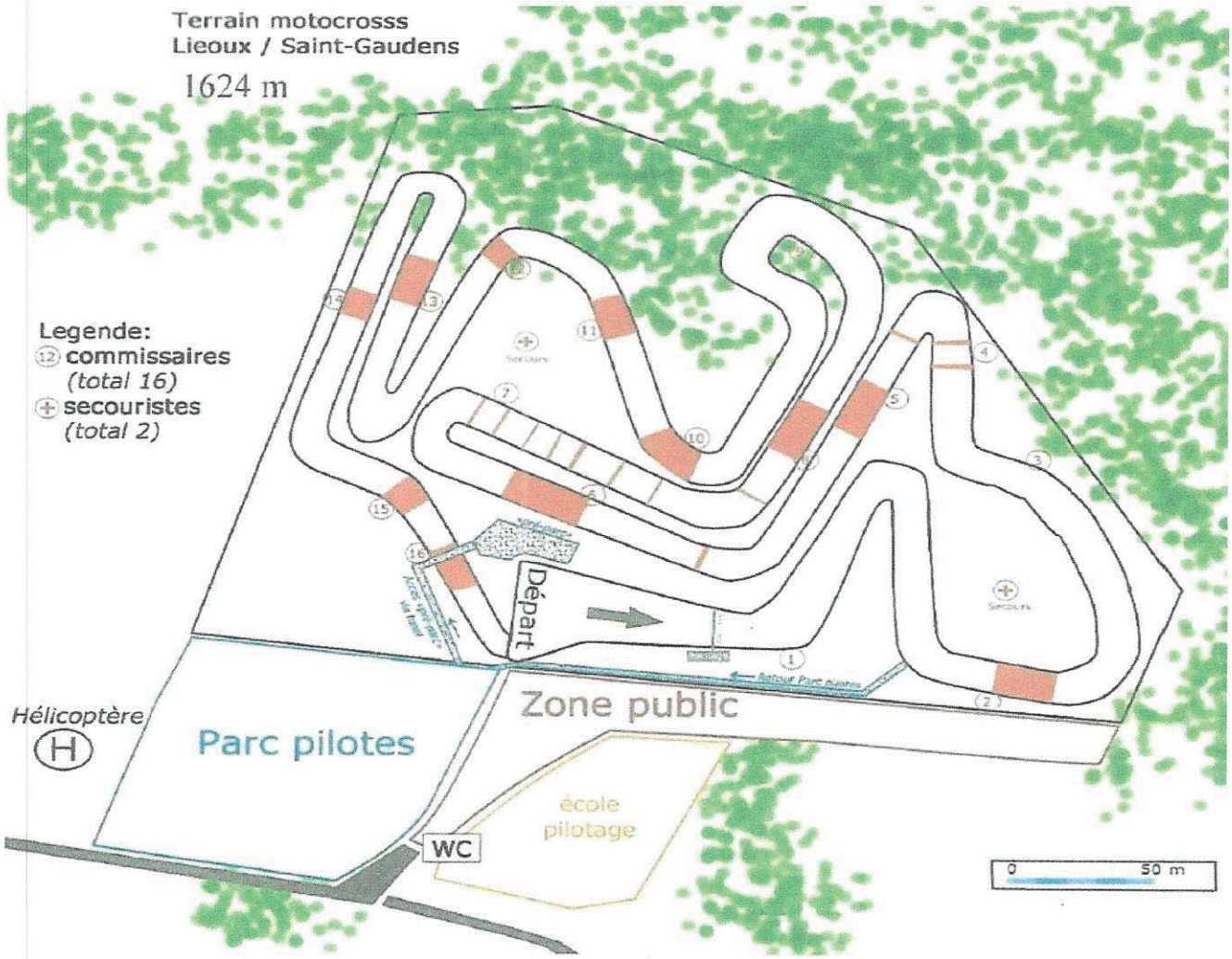

PLAN DU CIRCUIT

(configuration « mauvaise condition climatique »)

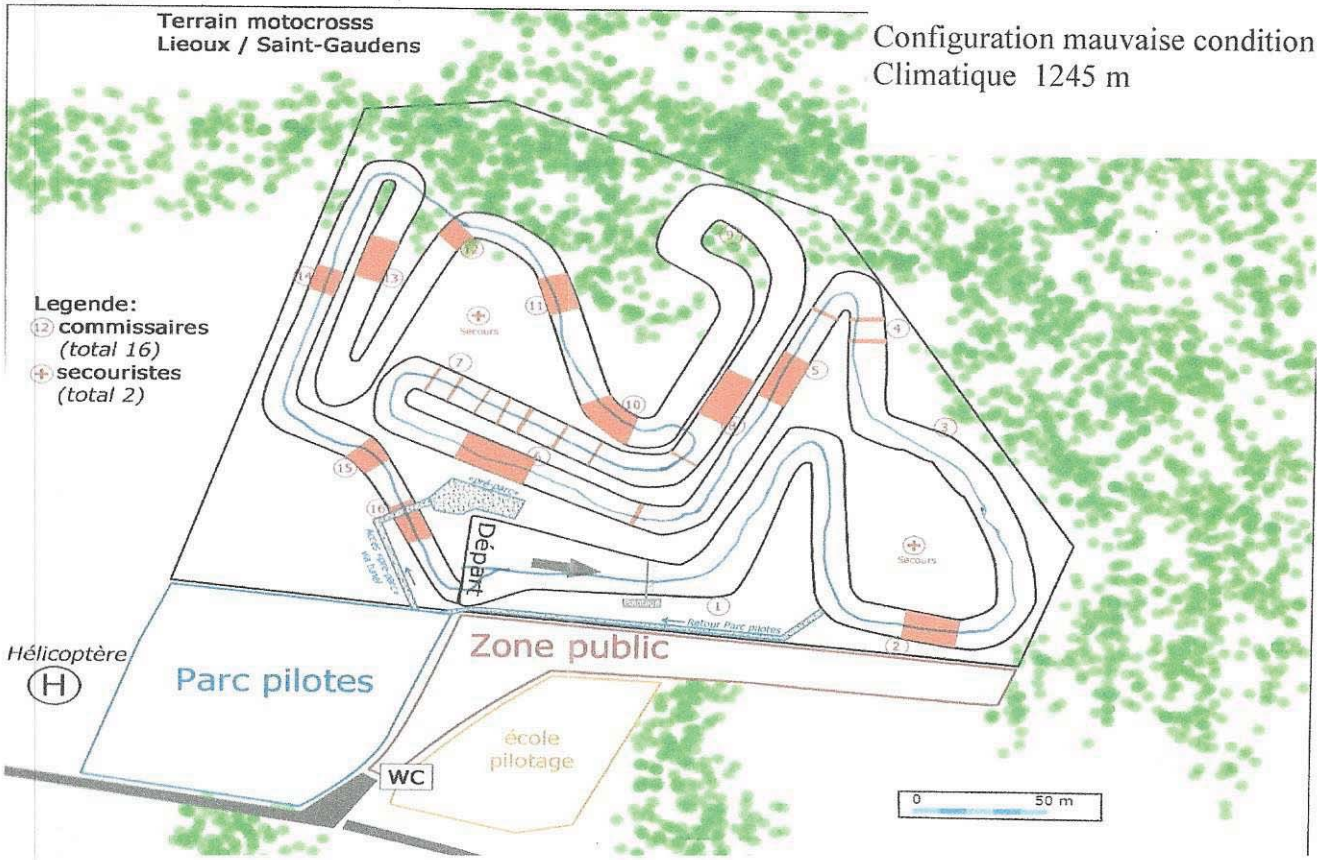

PRIMES PILOTE NATIONAL 2019

Classement journée des trois manches.

1er 900 €

2ème 600 €

3ème 400 €

4ème 200 €

5ème 100 €

6ème 90 €

7ème 80 €

8ème 70 €

9ème 60 €

10ème 50 €

11ème 40 €

12ème 40 €

13ème 40 €

14ème 40 €

15ème 40 €

MOTO CLUB DU COUSERANS ST GAUDENS

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DE COMMINGES
1 Bis route de landorthe
31800 ST GAUDENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO645** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross»** se déroulant **du 22/06/2019 à 8h00 au 23/06/2019 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 20/03/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date: 2019.03.20 09:58:31 Z